



Intervenir au chapitre de la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles

Introduction

La sécurité personnelle est un aspect intrinsèquement lié au sentiment de bien-être physique, intellectuel, psychologique, économique et spirituel qu'éprouve une personne. Or, le crime ou la crainte du crime sont des facteurs critiques susceptibles de provoquer un profond sentiment d'insécurité chez les gens.

Les questions de sécurité personnelle sont singulièrement importantes pour les femmes et les jeunes filles. Les femmes déclarent systématiquement éprouver une plus grande crainte du crime que les hommes. Près de la moitié des victimes de crimes au Canada sont des femmes et ce sont les femmes et les jeunes filles qui sont les victimes, la plupart du temps, de catégories particulières de crimes signalés à la police, soit d'agressions sexuelles ou autres actes de violence physique commis par un agresseur connu de la victime.

Différentes études ont démontré que la violence fondée sur le sexe est la principale menace à la sécurité personnelle des femmes au Canada. Ces actes de violence dirigée contre les femmes et les jeunes filles constituent un problème sociétal complexe, profondément enraciné dans des attitudes, des comportements et des institutions qui encouragent des rapports de

force inégaux entre les hommes et les femmes et qui font en sorte que les femmes et les jeunes filles deviennent des « cibles acceptables » pour les crimes violents et les mauvais traitements.

La violence fondée sur le sexe a des conséquences pour les femmes et les jeunes filles prises individuellement ainsi que pour les collectivités où elles vivent. L'exposition à la violence ou l'expérience de la victimisation des femmes et des jeunes filles peuvent compromettre d'autant plus leur sécurité personnelle. Par exemple, les jeunes filles qui s'enfuient de la maison parce qu'elles y subissent de la violence sont exposées à toute une série de risques nouveaux, y compris l'abus d'alcool ou de drogue, le VIH/SIDA, la violence de la part d'étrangers, la prostitution ou les comportements antisociaux ou criminels. Les femmes qui quittent un conjoint violent voient souvent leur situation financière se détériorer au point où elles ont de la difficulté à se trouver un logement sûr. Selon certaines études, les problèmes liés à la sécurité personnelle pourraient être à l'origine de comportements violents adoptés comme mécanisme de défense. Ils pourraient également entraîner l'abus de substances pour atténuer les effets de la violence subie.

Le niveau de violence dirigée contre les femmes détecté dans certaines collectivités contribue aussi à créer un climat de peur et de danger. Les femmes et les jeunes filles se voient contraintes de modifier leurs activités quotidiennes afin de réduire les risques qu'elles perçoivent – leurs possibilités d'étudier ou de travailler sont réduites d'autant tout comme leur droit de s'engager dans la collectivité comme citoyennes à part entière.

Cette publication du Caledon Institute fait partie de sa collection histoires communautaires portant sur la prévention du crime et est publiée en collaboration avec le Centre national de prévention du crime. La collection met en relief les initiatives communautaires qui prônent des démarches prometteuses en matière de prévention du crime.

La Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime reconnaît la sexospécificité de la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles et a choisi d'en faire une priorité.

Partenaires d'une entreprise à long terme

S'attaquer au problème de la sécurité des femmes et des jeunes filles est une entreprise de longue haleine et nécessite l'engagement de plusieurs intervenants. Au cours des deux dernières décennies, une série d'initiatives et plusieurs actions ont été menées par les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux, par les groupes de femmes et les organismes de justice sociale, par les organisations non gouvernementales (y compris les organismes communautaires de prévention du crime), par les associations professionnelles, et par le secteur privé. La Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime fait partie de ce vaste effort multidisciplinaire.

Cadre stratégique d'intervention

La Stratégie nationale dispose d'un cadre stratégique pour appuyer ses interventions au chapitre de la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles. Ce cadre fournit au Centre national de prévention du crime les éléments dont il a besoin pour fixer ses priorités et gérer en conséquence ses interventions. Il est appliqué en concomitance avec d'autres politiques de la Stratégie nationale visant d'autres priorités soit les enfants (0 à 12 ans), les jeunes (13 à 18 ans) et les populations autochtones.

L'objectif du cadre stratégique d'intervention est d'identifier et de réduire la portée des facteurs et des conditions qui compromettent la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles et qui contribuent à la prolifération des crimes fondés sur le sexe. La notion de sécurité personnelle comporte plusieurs dimensions et les questions de criminalité et de victimisation n'en sont qu'une facette. Pour s'attaquer aux sources profondes du problème, il faut agir sur les attitudes, les valeurs et les institutions qui engendrent l'inégalité tout en adoptant, à l'échelle des collectivités, des mesures immédiates de prévention pour contrer les facteurs de risques.

Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime

La Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime vise à réduire le crime et la victimisation en s'attaquant à leurs causes profondes. Pour ce faire, elle prône une démarche de développement social. Le développement social est un processus à long terme, une approche proactive dont le but est d'enrayer les facteurs personnels, sociaux et économiques qui engendrent des comportements criminels chez certaines personnes ou les exposent à devenir des victimes.

Le gouvernement du Canada, par l'entremise de la Stratégie nationale et au moyen d'investissements de l'ordre de 32 millions de dollars par année, vient en aide à des collectivités qui désirent mettre de l'avant des projets et créer des partenariats pour contrer la criminalité. La Stratégie vise d'abord les enfants et les jeunes, les communautés autochtones et intervient au chapitre de la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles. Elle comporte trois volets : l'Initiative pour les collectivités plus sûres, le Programme d'information et d'éducation auprès du public et le Centre national de prévention du crime. Le Centre national de prévention du crime a comme mandat de mettre en œuvre la Stratégie.

L'Initiative pour les collectivités plus sûres vise essentiellement à soutenir les Canadiens et Canadiennes qui entreprennent des activités de prévention du crime dans leurs collectivités. Elle s'articule autour de quatre programmes de financement distincts : le Programme de mobilisation des collectivités qui aide les collectivités à mettre au point des approches de prévention du crime et à entreprendre des activités qui s'attaquent aux causes profondes de la criminalité; le Fonds d'investissement dans la prévention du crime qui a pour objet de recueillir des données fiables sur les méthodes efficaces ou prometteuses associées à la prévention du crime et à la prévention de la victimisation; le Programme de partenariat en prévention du crime qui soutient l'engagement d'organismes qui diffusent de l'information et produisent des outils et des ressources utiles à la prévention du crime dans leurs collectivités; et le Programme d'intervention des entreprises pour la prévention du crime qui interpelle, à l'échelle nationale, provinciale et territoriale, les gens d'affaires et les associations professionnelles pour qu'ils aident leurs collectivités à entreprendre des activités de prévention du crime, à partager de l'information et à se mobiliser.

Le 6 décembre 1998, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine ont publié la *Déclaration d'Iqaluit sur la violence faite aux femmes*. La Déclaration est le reflet d'une vision commune, des collectivités sûres et saines dans toutes les régions du Canada, et traduit la volonté des gouvernements de mettre un terme à la violence dirigée contre les femmes. Elle se fonde sur les principes suivants :

- Vivre sans violence est un droit, non un privilège.
- La violence contre les femmes est un crime et ne devrait jamais être considérée comme un problème d'ordre privé.
- Les actes de violence sont criminels et doivent être traités comme tels.
- La sécurité et la protection des victimes d'actes criminels ont priorité en matière d'intervention.
- L'élimination de la violence faite aux femmes repose sur la promotion de valeurs égalitaires entre les filles et les garçons dès leur plus jeune âge.

Ces efforts exigent de créer des partenariats réunissant les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les collectivités et le monde des affaires.

Le cadre stratégique d'intervention prend en compte la complexité d'une démarche visant les causes profondes du problème et reconnaît la nécessité d'interpeller tous les segments de la société. Il tient compte également de la grande diversité entre les femmes et les jeunes filles canadiennes et prend en compte leur expérience et vécu personnels, leur âge, leur race, leur origine autochtone, le lieu où elles habitent, leur classe sociale, leur incapacité, leur culture, leur langue, leur orientation sexuelle, leur santé et leur situation socio-économique. Il prévoit que les femmes et les jeunes filles participent activement à la recherche, à l'élaboration et à l'évaluation des solutions mises de l'avant pour combattre la criminalité. Cette philosophie de prise en charge correspond aux principes de prévention du crime préconisés dans une démarche de développement social.

Les objectifs spécifiques du cadre stratégique d'intervention sont les suivants :

- Découvrir les causes profondes et les facteurs de risques qui contribuent aux crimes contre les femmes et les jeunes filles d'origines diverses;
- Favoriser l'échange de renseignements qui aideront les collectivités – notamment les collectivités vulnérables ou défavorisées – à s'attaquer aux problèmes de sécurité personnelle que vivent les femmes et les jeunes filles placées dans des contextes différents;
- Déterminer et encourager des interventions stratégiques et des pratiques prometteuses susceptibles de réduire ou d'atténuer les facteurs de risques associés aux crimes contre les femmes et les jeunes filles placées dans des contextes différents;

- Stimuler les conditions qui permettent aux femmes et aux jeunes filles, prises individuellement et collectivement, de se prendre en main afin d'accroître leur sécurité personnelle et de lutter efficacement contre les crimes dirigés contre elles (il s'agit du phénomène de « résilience »).

Priorités

Le cadre stratégique d'intervention porte spécifiquement sur la sécurité personnelle et les besoins des jeunes filles de 13 à 18 ans et des jeunes femmes de 19 à 25 ans, et sur la sécurité et les besoins de leurs enfants. Les risques sont singulièrement élevés pour ces groupes et les carences en matière de prévention à leur égard sont nombreuses. L'adolescence et le début de l'âge adulte sont des périodes critiques de la vie. Les risques de violence et de criminalité peuvent changer durant cette phase de la vie ou se multiplier en raison de nouvelles activités, circonstances de vie ou relations.

Les femmes plus âgées vivant dans des collectivités hautement vulnérables ou défavorisées font aussi partie des priorités comme d'ailleurs les fillettes de moins de douze ans qui vivent dans des conditions compromettantes pour leur sécurité personnelle. Sont compris dans les collectivités où les risques et les besoins sont grands, les milieux où les risques pour la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles sont élevés; les milieux ruraux ou isolés où l'on ne s'est pas penché sur les besoins précis en rapport avec ce problème ou ceux où ces besoins ne font que commencer à se manifester; et enfin les milieux où les soutiens offerts (structurés ou non) sont pratiquement inexistantes. Il pourrait s'agir de collectivités qui vivent des changements rapides ou déconcertants, ou de collectivités qui font face à une crise ou sont au bord de la crise. À ce chapitre, les communautés autochtones sont visées en priorité.

Le cadre stratégique d'intervention reconnaît qu'il faut faire de l'éducation populaire et sensibiliser la population, notamment les jeunes, pour modifier les attitudes et les comportements qui contribuent aux crimes fondés sur le sexe. On a besoin de projets pilotes innovateurs et d'études d'évaluation qui mettent de l'avant des approches tenant compte de la sexospécificité en matière de prévention et d'intervention. Il faut pouvoir s'inspirer de modèles de prévention des crimes contre les femmes et les jeunes filles. Il faut notamment faire de la recherche pour étayer nos connaissances au chapitre de la sécurité personnelle des jeunes filles en rapport avec leur âge et les étapes de vie qu'elles traversent, et il faut promouvoir la prévention. Il faut mettre au point des mécanismes et des outils qui favorisent la prise en charge des collectivités et leur permettent d'adopter des mesures de prévention efficaces pour les femmes et les jeunes filles confrontées à diverses situations.

L'Initiative pour des collectivités plus sûres finance actuellement divers projets dont l'objet est la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles. Les projets mis de l'avant dans le cadre du Programme de mobilisation des collectivités aident le milieu et les individus à se prendre en main pour changer les attitudes et les comportements et diminuer la violence. Par exemple, à Lindsay en Ontario, on a créé des groupes de soutien et monté des ateliers et des programmes d'éducation populaire qui traitent des valeurs, des attitudes et de l'isolement, tous des facteurs qui contribuent à la violence dirigée contre les femmes vivant en milieu rural. Dans la basse-ville de Sackville, Nouvelle-Écosse, on mène une étude sur la violence que se manifestent entre elles les femmes et on offre des ateliers aux jeunes filles qui fréquentent l'école secondaire pour les aider à modifier leurs comportements. À Montréal, un groupe travaille au lancement du programme Taxi-plus, un service de prévention offert par les chauffeurs de taxi dans le but d'améliorer la sécurité des femmes. D'autres projets s'intéressent à la problématique de la sécurité personnelle des jeunes filles et des femmes autochtones, des femmes âgées, des immigrantes, des femmes et des jeunes filles faisant partie de minorités visibles, et des femmes qui ont des problèmes de santé mentale.

Le Programme de partenariat en prévention du crime finance des projets qui permettent aux organisations non gouvernementales, nationales et internationales, de produire de l'information, des outils et des ressources pour améliorer le niveau de sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles. Par exemple, dans un effort pour éliminer la violence faite aux

femmes, le Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale de Vancouver distribue du matériel et un recueil de « pratiques exemplaires » en matière de justice criminelle et de prévention des actes criminels. Quant aux projets financés par le Fonds d'investissement, ils servent à soutenir les connaissances en matière de prévention et à échanger de l'information sur les initiatives qui portent fruit. À titre d'exemple, pour la grande région de Calgary, Centraide met au point un modèle qui coordonnera et harmonisera les interventions menées par le département de la Justice, les services sociaux, les centres de santé et les organismes communautaires auprès des femmes hautement vulnérables qui sont victimes de violence familiale ou qui sont susceptibles d'être à nouveau victime d'agressions.

En somme, la prévention du crime interpelle les personnes et la société toute entière concernant leurs valeurs, leurs attitudes et leurs comportements. La Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime intervient auprès de Canadiens et de Canadiennes de tous les milieux afin de les aider à faire les changements qui s'imposent pour améliorer la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles.

Ann Simpson

Ann Simpson travaille à la collection histoires communautaires pour le compte du Caledon Institute.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, composez le numéro sans frais suivant : 1 (877) 302-2672 ou visitez le site Web : www.crime-prevention.org.

Il est possible de se procurer des exemplaires de cette publication, en nombres limités, en Braille, sur disquette et sur cassette-audio.

This community story is also available in English.

© 2000 par le Caledon Institute of Social Policy.

1600 rue Scott, Bureau 620

Ottawa, Ontario, Canada

K1Y 4N7

tél : (613) 729-3340 téléc. : (613) 729-3896

courriel : caledon@caledoninst.org

internet : www.caledoninst.org